

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

Vote par procuration : 3
Convocation du 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17. 10. 23

ID : 011-211104088-20231010-4742023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 10 Octobre 2023
N° 474/2023**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Martine LARREGOLA.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Jacky CROIBIER (procuration Christian Audier), Rachel RIVAL (procuration Marie-Lyne Expert), Mohamed SABRI (procuration Ludovic Berail).

Secrétaire de Séance : Martine LARREGOLA

Le dix octobre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Demande de subvention ETAT au titre de la DETR
Pour la réfection de la voirie communale**

Monsieur le Maire expose au conseil que la demande de subvention établit pour l'année 2023 conformément à la délibération 430/2022 du 11/10/22, a été accepté par le département à hauteur de 10 000€, est en attente de notification de la part de la Région et à malheureusement été rejeté par l'Etat au titre de la DETR.

Il explique que les devis revalorisés concernant la réfection de la voirie communale du cœur de village dans la Rue de la Boulangerie, en finition de la Rue et Chemin du Ladrié, et la Rue des Tisserands ont été reçus. Le montant de ses travaux s'élèverait à 88 031,53€ HT soit 8 521.32€ HT de plus que le devis initial.

Il explique qu'il est important de tenir compte du budget et qu'il est préférable de demander les subventions seulement pour les projets pouvant être réalisé en 2024.

Il précise l'urgence de la construction d'un hangar communal et demande au Conseil de Municipal de prioriser les travaux d'investissement de la commune.

LE CONSEIL OÛI CET EXPOSÉ ET APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE à l'unanimité** le report de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR en 2025 pour la réfection de la voirie communale du cœur de village dans la Rue de la Boulangerie, en finition de la Rue et Chemin du Ladrié, et la Rue des Tisserands.

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRÉSENTS QUI ONT SIGNÉ AU REGISTRE.

En Mairie, le 10/10/2023

Le Maire, Christian Audier

